

Industrie : l'Europe tourne-t-elle la page de la naïveté face à la concurrence ?

Pour la première fois, l'Europe va favoriser les biens produits en Europe, imitant ce que font déjà d'autres grandes puissances économiques. Le « made in EU » sera limité à trois secteurs stratégiques. Cinq questions pour comprendre.



DÉCODAGE

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

Depuis des années, des voix critiques se font entendre pour dénoncer la naïveté de l'Europe qui, face au déclin de son industrie, continue à jouer la carte de l'ouverture et à respecter scrupuleusement les règles du commerce mondial pendant que les autres grandes puissances économiques mettent en place des politiques protectionnistes visant à privilégier leur industrie nationale. Cette époque est révolue.

Si les Américains ont leur *Buy American Act*, l'Europe aura, elle, son *made in EU*. La Commission a présenté ce mercredi sa loi d'accélération industrielle qui introduit dans la législation communautaire le principe de préférence européenne. « C'est plus qu'un simple changement de mode opératoire, c'est un changement de doctrine économique encore impensable il y a seulement quelques mois », souligne le vice-président de la Commission en charge de la stratégie industrielle, Stéphane Séjourné (Renew).

1

Pourquoi ce changement ?

L'industrie européenne se porte mal et a besoin d'être protégée. Le décrochage économique de l'UE vis-à-vis de la Chine et des États-Unis ne cesse de s'approfondir. Depuis l'entrée en fonction de la nouvelle Commission, 200.000 emplois industriels ont été perdus en Europe dans les secteurs énergivores et l'automobile. L'objectif de l'accélérateur industriel est de renverser cette tendance et de booster la production en Europe afin de faire remonter le poids de l'industrie dans le PIB européen à 20 % (14,3 % en 2024) pour 2035.

C'est aussi une question de sécurité et d'autonomie stratégique. « On ne peut plus dépendre d'autres pays pour des technologies et des composants qui sont stratégiques pour notre économie », explique Stéphane Séjourné. « Si on ne fait rien, il est fort probable que 100 % des technologies propres seront produites en Chine dans les prochaines années. » Pour arriver à ses objectifs, la Commission veut stimuler la demande pour les produits européens et bas carbone en mobilisant les financements publics.

2

Comment fonctionnera le « made in EU » ?

Les produits devront être *made in EU* dès que des deniers publics sont en jeu – marchés publics, aides d'État, incitants fiscaux (voitures de société, primes à l'achat de véhicules électriques...), systèmes d'enchères pour accorder les concessions en matière d'énergie renouvelable – et ce dans trois secteurs stratégiques : les secteurs énergivores qui doivent se décarboner (acier, aluminium, ciment et la chimie dans un second temps), les technologies propres et l'automobile.

Pour les technologies propres, la législation prévoit que certains composants critiques d'une éolienne, d'un panneau solaire, d'une pompe à chaleur, d'un électrolyseur, d'une batterie ou d'un réacteur nucléaire devront être fabriqués en Europe si l'investisseur bénéficie d'aides publiques. Le nombre de composants augmentera de façon graduelle.

Pour les secteurs énergivores, le dispositif vise à remplir le carnet de commandes des industriels qui se sont lancés dans la décarbonation de leurs activités en imposant dans les chantiers de construction impliquant de l'argent public au moins 20 % d'acier bas carbone, 5 % de ciment et 20 % d'aluminium, tous bas carbone et *made in EU*.

Enfin, concernant les véhicules électriques, ils devront être assemblés dans l'UE et 70 % de leurs composants (hors batterie) devront être fabriqués en Europe, tout comme trois composants de la batterie. Après trois ans, les exigences augmenteront. Le nombre de composants dans la batterie produits en Europe passera notamment à cinq. A noter qu'aujourd'hui, 70 % des pièces d'une voiture le sont déjà. L'idée ici n'est donc pas de booster la production, mais plutôt d'éviter qu'elle ne file à l'étranger.

3

Quid des investissements étrangers ?

C'est une première également : la loi sur l'accélération industrielle impose des conditions aux investisseurs étrangers afin de s'assurer qu'ils créent suffisamment de valeur ajoutée et d'emplois en Europe. Dans le viseur de l'Europe : les

Pour les technologies propres, la législation prévoit que certains composants critiques d'une batterie, par exemple, devront être fabriqués en Europe si l'investisseur bénéficie d'aides publiques. © AFP.

Chinois qui – comme ce fut le cas récemment en Espagne (Saragosse) avec l'usine de batteries du géant CATL – construisent et font tourner des usines en Europe en faisant appel à des milliers de travailleurs de leur pays, alors même qu'ils ont bénéficié d'argent public européen.

Des obligations s'appliqueront aux firmes étrangères qui veulent investir plus de 100 millions d'euros sur le territoire européen dans quatre secteurs – batteries, véhicules électriques, panneaux solaires et matières premières critiques – à partir du moment où leur pays d'origine détient plus de 40 % des capacités de production mondiale dans le secteur concerné. On ne peut mieux cibler la Chine... L'investisseur devra respecter au moins quatre conditions sur six : employer au moins 50 % de travailleurs européens (critère obligatoire), ne pas détenir plus de 49 % du capital de l'entreprise, nouer un partenariat avec des entreprises européennes, procéder à des transferts technologiques, dépenser 1 % de ses revenus dans la recherche en Europe, s'approvisionner pour au moins 30 % de ses besoins en Europe. Comme l'indique un fonctionnaire européen, on applique en réalité aux entreprises chinoises les conditions que la Chine applique aux entreprises européennes qui investissent chez elle.

4

L'Europe se referme-t-elle sur elle-même ?

Non, insiste-t-on du côté de la Commission, puisque cette préférence européenne sera triplement ciblée : elle ne vise que les composants critiques, dans un nombre limité de secteurs et uniquement quand des financements publics sont engagés. Si ce changement de doctrine économique défendu par la France a fini par s'imposer au sein de la Commission, le texte a néanmoins été au cœur d'intenses débats. A plusieurs reprises, son adoption a été reportée faute de consensus. Certains craignent la surcharge administrative que cette préférence européenne pourrait entraîner à l'heure où la simplification est érigée en

priorité. D'autres pointent les mesures de rétorsion que cela pourrait entraîner, notamment de la part de la Chine. Ces derniers jours, les discussions ont donc surtout tourné autour du périmètre de ce *made in EU*.

La Commission a finalement décidé que les produits issus de pays tiers pourront bénéficier d'un traitement équivalent à celui des produits *made in EU* lorsqu'il existe des accords commerciaux et/ou en matière de marchés publics avec ceux-ci et que certains critères sont respectés. Ce qui fait dire à l'eurodéputé Yvan Verougstraete (Renew, Les Engagés) que « la préférence européenne risque ainsi d'être diluée avant même d'avoir réellement existé ».

De quels pays parle-t-on ? Aucune liste n'existe. Une analyse au cas par cas devra être réalisée pour déterminer si le pays en question respecte bien la réciprocité : les entreprises européennes ont-elles le même niveau d'accès aux marchés publics dans ce pays que celui garanti à ses entreprises en Europe ? Les produits concernés sont-ils traités de la même manière ? Si la dépendance à ce pays n'est pas problématique, si la sécurité économique n'est pas compromise... Il est déjà clair sur base du critère de réciprocité que les États-Unis seront exclus puisque les entreprises européennes n'ont pas accès aux marchés publics locaux et que ceux-ci pratiquent le *Buy American* pour les technologies propres.

5

Les prix vont-ils s'envoler ?

Des garde-fous ont été mis en place pour rassurer ceux qui craignent que l'introduction du *made in EU* n'entraîne une envolée des prix. S'il y a une différence de prix de plus de 20 % pour les enchères et de 25 % dans les marchés publics entre les produits européens et les autres, les opérateurs économiques peuvent échapper aux exigences de la législation.

Reste maintenant à voir ce qu'il va advenir de ce texte dans le cadre du triangle. Le Conseil européen (les États) et le Parlement pourraient modifier de façon substantielle son contenu. Les débats s'annoncent intenses.